RENDEMENT FRANCE 2019

Titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions »

- **Émetteur** : BNP Paribas Issuance B.V.(1), véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.
  Garant de la formule : BNP Paribas S.A.(1).
  L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.

- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement :** 10 ans (en l'absence de remboursement anticipé automatique).
  L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies.

- **Éligibilité : Compte titres, contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.** Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de comptes, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

- **Offre au public :** Oui, en France uniquement.

- **ISIN : FR0013434230**

(1) Notations de crédit au 8 juillet 2019 :
- BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+
- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Communication à caractère promotionnel
Cette brochure n'a pas été réalisée par l'assureur

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION :
DU 19 JUILLET 2019 AU 30 OCTOBRE 2019
(pouvant être clôturée sans préavis)

PRIVALTO

BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Rendement France 2019, Titre de créance présentant un risque de perte en capital totale ou partielle en cours de vie et à l'échéance, présente les caractéristiques suivantes :

- Une exposition liée à l'évolution à l'indice **Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR Index** (ci-après l' « Indice ») qui est calculé **en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an.**
- En cours de vie :
  - Chaque trimestre, à partir du trimestre 4, **un remboursement anticipé automatique possible du capital avec gain potentiel de 1,75 %[1] par trimestre écoulé,** si l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des Dates de Constatation Trimestrielle[2] (soit un taux de rendement annuel net maximum de 5,65 %[3]) ;
- À l'échéance des 10 ans :
  - **Un remboursement de l'intégralité du capital avec gain de 1,75 %[1] par trimestre écoulé**) en cas de stabilité, de hausse ou de baisse de l'indice n'excédant pas 20 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale[2], (soit un taux de rendement annuel net de 4,37 %[3]) ;
  - **Un remboursement de l'intégralité du capital** si l'Indice clôture en baisse de plus de 20 % mais au dessus de 50 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale[2] (soit un taux de rendement annuel net de -1,0 %[3]) ;
  - **Une perte en capital partielle ou totale égale à la baisse finale de l'Indice** si celle-ci est supérieure à 50 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale[2] (soit un taux de rendement annuel net strictement inférieur à -7,60 %[3]). **L'investisseur subit donc une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'Indice.**

Rendement France 2019 est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

NB :
Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 EUR). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais, commissions et/ou prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement.
- Les montants présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation[2] ou à l'échéance le 13 novembre 2029). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
- Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils ne prennent toutefois pas en compte ni les frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ni les frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte titres, ni les prélèvements sociaux et fiscaux. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes**.
- Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que de faillite, défaut de paiement et de mise en résolution du Garant de la formule.

AVANTAGES

- **Objectif de gain de 1,75%[1] par trimestre écoulé :** chaque trimestre, à partir du trimestre 4, dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation Trimestrielle[2] ou à la Date de Constatation Finale[2], l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial.
- **Possible remboursement rapide :** potentiel remboursement anticipé automatique chaque trimestre à partir du trimestre 4, dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation Trimestrielle[2], l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial.
- **Remboursement conditionnel de l'intégralité du capital[1] à l'échéance :** dès lors que l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale[2].

INCONVÉNIENTS

- **Risque de perte partielle ou totale en capital :**
  - **En cours de vie :** en cas de sortie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie.
  - **À l'échéance des 10 ans :** en cas de baisse de l'Indice de plus de 50 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale[2].
  - Le produit est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.
- **Plafonnement des gains :** le gain potentiel est fixé à 1,75 %[1] par trimestre écoulé, même en cas de hausse de l'Indice supérieure à ce montant.
- **L'Indice est équipondéré et calculé, dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5% par an. Le montant des dividendes nets réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5% par an.**
- **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance :** elle peut varier de 1 an et 14 jours à 10 ans.
- **Risque de crédit :** L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Emetteur et du Garant de la Formule (qui induit un risque sur la valeur de marché du Titre de créance) et supporte le risque d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière. Ces notations qui peuvent être modifiées à tout moment ne sauraient constituer un argument à la souscription du produit.
- **Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance :** il est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de perte en capital, soit 50 % de baisse par rapport à son niveau initial.

(1) Hors frais, commissions, prélèvements sociaux et fiscaux.
(2) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.
(3) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

A la Date de Constatation Initiale, le 30 octobre 2019, on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le retient comme son niveau initial.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE (TRIMESTRES 4 à 39)

Aux 36 Dates de Constatation Trimestrielle[2], on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son niveau initial :

- Si, à l'une de ces dates[2], l'Indice est **stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial,** le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique correspondante[2] :

L'intégralité du capital[1] **+** **Un gain de 1,75 %[1] par trimestre écoulé**

Soit un taux de rendement annuel net compris entre 4,40 %[3] et 5,65 %[3]

- Sinon, si, à l'une de ces dates, l'Indice **clôture en baisse par rapport à son niveau initial,** le produit continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (TRIMESTRE 40)

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la Date de Constatation Finale, le 30 octobre 2029, le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son niveau initial :

- Si, à cette date, l'Indice **est stable, clôture en hausse ou en baisse jusqu'à 20 % par rapport à son niveau initial,** l'investisseur récupère, à la Date d'Échéance, le 13 novembre 2029 :

L'intégralité du capital[1] **+** **Un gain de 1,75 % x 40 = 70 %[1] soit un gain de 7 %[1] par année écoulée**

Soit un taux de rendement annuel net de 4,37 %[3]

- Si, à cette date, l'Indice **clôture en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau initial mais que cette baisse n'excède pas 50 %,** l'investisseur récupère, à la Date d'Échéance, le 13 novembre 2029 :

L'intégralité du capital[1]

Soit un taux de rendement annuel net de -1,0 %[3]

- Si, à cette date, l'Indice **clôture en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial,** l'investisseur récupère, à la Date d'Échéance, le 13 novembre 2029 :

Le capital[1] diminué de la baisse de l'Indice

L'investisseur subit donc une perte en capital partielle ou totale.

Soit un taux de rendement annuel net strictement inférieur à -7,60 %[3]

(1) Hors frais, commissions, prélèvements sociaux et fiscaux.
(2) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.
(3) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

ILLUSTRATIONS

Seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique avec gain de 1,75 %(1) par trimestre écoulé

Pourcentage du capital remboursé

Seuil de perte en capital à l'échéance

Période de constatation trimestrielle pour le remboursement anticipé automatique(2)

Performance de l'Indice par rapport à son niveau initial

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSE DE L'INDICE À LA DATE DE CONSTATATION FINALE(2), EN DESSOUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL LE TRIMESTRE 40(2)

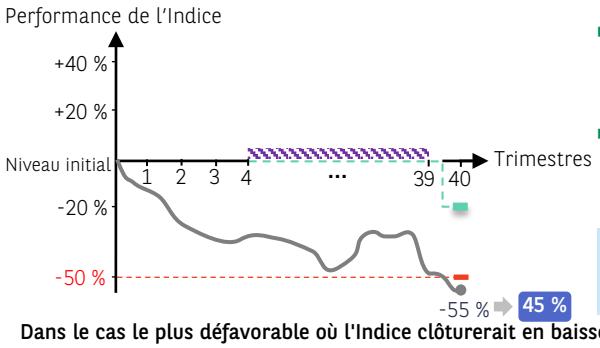

- **Trimestres 1 à 3 :** quel que soit le niveau de l'Indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit, qui continue.
- **Trimestres 4 à 39 :** à chaque Date de Constatation Trimestrielle(2), l'Indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique avec gain. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé, le produit continue.
- **Trimestre 40 :** à la Date de Constatation Finale(2), l'Indice clôture en baisse de 55 % par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance. Le produit est remboursé à l'échéance avec une perte en capital.

Montant remboursé : intégralité du capital - 55 % = 45 % du capital(1), soit un taux de rendement annuel net de -8,56 %(3) (inférieur à celui de l'Indice égal à -7,64 %).

Dans le cas le plus défavorable où l'Indice clôturerait en baisse par rapport à son niveau initial à toutes les Dates de Constatation Trimestrielle(2) et cèderait l'intégralité de sa valeur à la Date de Constatation Finale(2), la somme restituée à l'échéance serait nulle et la perte en capital totale.

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSE DE L'INDICE A LA DATE DE CONSTATATION FINALE(2), AU-DESSUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL MAIS EN DESSOUS DU SEUIL DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE AVEC GAIN LE TRIMESTRE 40(2)

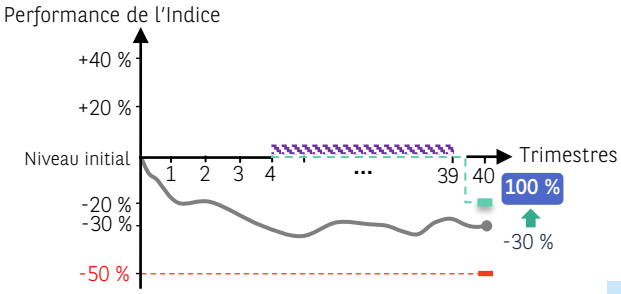

- **Trimestres 1 à 3 :** quel que soit le niveau de l'Indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit, qui continue.
- **Trimestres 4 à 39 :** à chaque Date de Constatation Trimestrielle(2), l'Indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique avec gain. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé, le produit continue.
- **Trimestre 40 :** à la Date de Constatation Finale(2), l'Indice clôture en baisse de 30 % par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique avec gain de 80 % mais au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance. Le produit rembourse l'intégralité du capital.

Montant remboursé : intégralité du capital(1) , soit un taux de rendement annuel net de -1,0 %(3) (supérieur à celui de l'Indice égal à -3,49 %).

SCÉNARIO FAVORABLE : BAISSE DE L'INDICE A LA DATE DE CONSTATATION FINALE(2), MAIS AU-DESSUS DU SEUIL DE DECLENCHEMENT DU REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE AVEC GAIN LE TRIMESTRE 40(2)

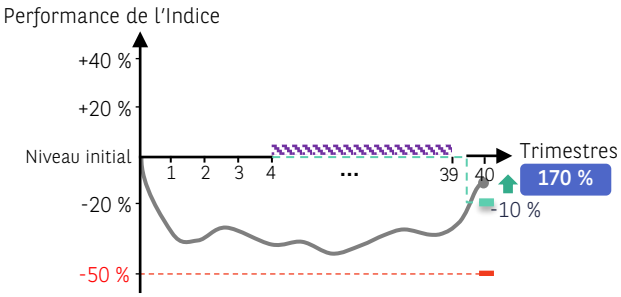

- **Trimestres 1 à 3 :** quel que soit le niveau de l'Indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit, qui continue.
- **Trimestres 4 à 39 :** à chaque Date de Constatation Trimestrielle(2), l'Indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique avec gain. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé, le produit continue.
- **Trimestre 40 :** à la Date de Constatation Finale(2), l'Indice clôture en baisse de 10 % par rapport à son niveau initial, mais au-dessus du seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique avec gain de 80 %. Le produit rembourse l'intégralité du capital avec gains.

Montant remboursé : intégralité du capital(1) + 1,75 %(1) x 40 = 170 %(1), soit un taux de rendement annuel net de 4,37 %(3) (supérieur à celui de l'Indice égal à -1,04 %).

SCÉNARIO DE MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS : FORTE HAUSSE DE L'INDICE À LA DATE DE CONSTATATION TRIMESTRIELLE DU TRIMESTRE 5(2)

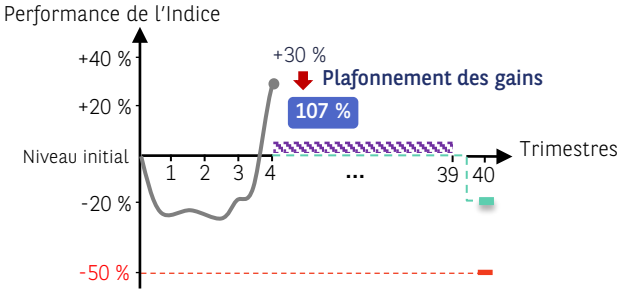

- **Trimestres 1 à 3 :** Quel que soit le niveau de l'Indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit, qui continue.
- **Trimestre 4 :** à la Date de Constatation Trimestrielle(2), l'Indice clôture en hausse de 30 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique avec gain. Le produit est remboursé automatiquement par anticipation avec gain.

Montant remboursé : intégralité du capital(1) + 1,75 %(1) x 4 = 107 %(1), soit un taux de rendement annuel net de 6,71 %(3) (inférieur à celui de l'Indice égal à 28,66 %, **du fait du plafonnement des gains**).

Dans le cas où, à une Date de Constatation Trimestrielle(2) ou à la Date de Constatation Finale(2), l'indice clôturerait exactement à son niveau initial ou légèrement au-dessus, le rendement du produit serait meilleur que celui de l'indice, du fait de la fixation des gains à 1,75 %(1) par trimestre écoulé.

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'Indice et du produit.

(1) Hors frais, commissions, prélèvements sociaux et fiscaux.
(2) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.
(3) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

ZOOM SUR L'INDICE SOLACTIVE FRANCE 40 EQUAL WEIGHT NTR 5% AR INDEX

- L'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR Index est composé des 40 principales entreprises françaises (selon le critère de capitalisation de marché flottante). Il a été lancé le 27 juin 2017.
- Les caractéristiques de l'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR Index sont les suivantes :
  - L'Indice est calculé par Solactive, l'un des principaux fournisseurs d'indices de marché.
  - Les dividendes nets sont réinvestis et **un prélèvement forfaitaire de 5% est soustrait de la performance nette de l'Indice.**
  - L'Indice est équipondéré, le poids de chacune des 40 actions est d'environ 2,50 %, quelle que soit sa capitalisation boursière.
  - L'Indice est rebalancé chaque trimestre.
- La méthode de calcul utilisée est l'équipondération, ce qui signifie que chaque action qui compose l'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR Index représente 2,50 % du poids global de l'Indice à chaque date de rebalancement.
- L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et **en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an**. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'Indice a un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets réinvestis, sans prélèvement forfaitaire. Si les dividendes nets distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Pour information, le niveau de dividendes nets distribués par l'indice CAC 40® est en moyenne de 2,94 % par an sur les douze dernières années contre un prélèvement forfaitaire de 5% pour l'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR Index (source : Bloomberg).

Pour plus d'informations sur l'Indice, veuillez consulter le site : https://www.solactive.com/indices/?index=DE000SLA3S42

Pour une information en français, il est également possible de consulter à titre informatif uniquement le site : https://www.zonebourse.com/SOL-FRA-40-EQ-WGT-5-AR-EO-52088450/.

Afin d'éviter un doute quelconque, il est entendu que l'Agent de Calcul n'utilisera pas nécessairement les données présentes sur ces sites pour effectuer les calculs relatifs à l'Indice ou aux Titres de créance. Les entités du groupe BNP Paribas ne pourraient voir leur responsabilité engagée en cas d'erreurs ou omissions concernant les informations présentes sur ces sites internet.

PERFORMANCES SIMULEES ET HISTORIQUES DE L'INDICE SOLACTIVE FRANCE 40 EQUAL WEIGHT NTR 5% AR INDEX (Entre le 8 juillet 2009 et le 8 juillet 2019)

Les performances historiques de l'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR Index **sont fondées sur des valeurs simulées** du 8 juillet 2009 au 26 juin 2017, puis sur des valeurs réelles du 27 juin 2017 (date de création de l'Indice) au 8 juillet 2019.

Les performances historiques, qu'elles soient simulées ou réelles, ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

PERFORMANCES HISTORIQUES – (entre le 8 juillet 2009 et le 8 juillet 2019)

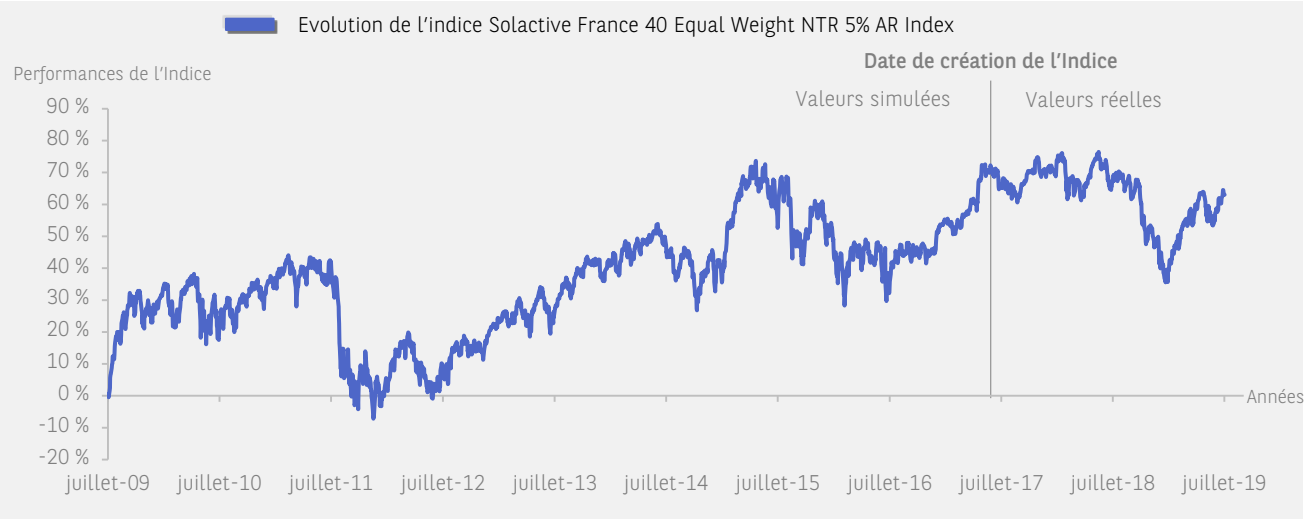

Performances cumulées de l'Indice au 8 juillet 2019	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR Index	-3,1 %	20,0 %	12,4 %	63,0 %

Source : Bloomberg, le 8 juillet 2019

LA RÉPARTITION SECTORIELLE DE L'INDICE AU 8 JUILLET 2019 :

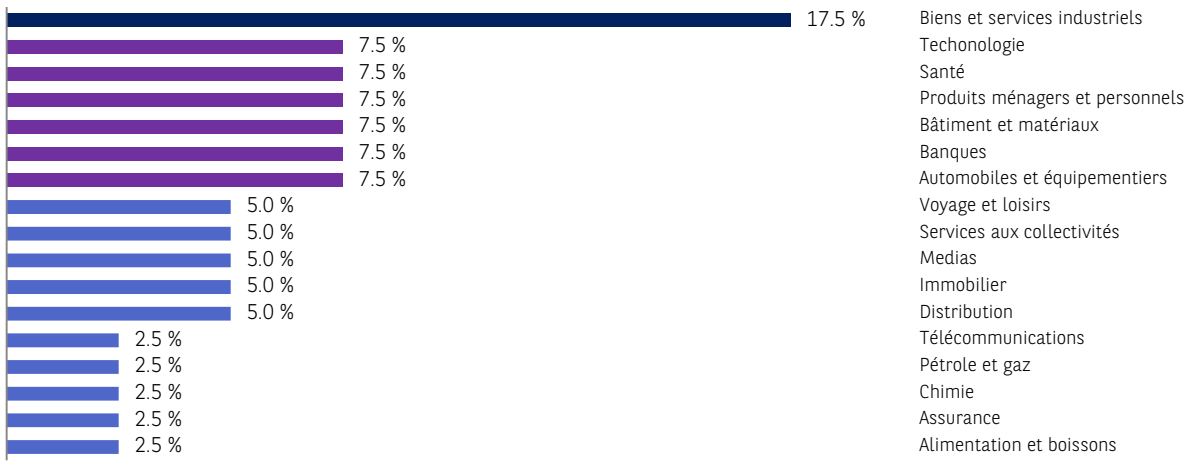

Source : Bloomberg, le 8 juillet 2019

ZOOM SUR L'INDICE SOLACTIVE FRANCE 40 EQUAL WEIGHT NTR 5% AR INDEX

LES ENTREPRISES COMPOSANT L'INDICE AU 8 JUILLET 2019 :

Entreprises	Poids	Secteurs
Accor SA	2,60 %	Voyage et loisirs
Air Liquide SA	2,60 %	Chimie
Airbus SE	2,50 %	Biens et services industriels
AXA SA	2,60 %	Assurance
BNP Paribas SA	2,30 %	Banques
Capgemini SE	2,70 %	Techonologie
Carrefour SA	2,50 %	Distribution
Cie de SaintGobain	2,40 %	Bâtiment et matériaux
Cie Générale des Etablissements Michelin SCA	2,40 %	Automobiles et équipementiers
Crédit Agricole SA	2,30 %	Banques
Danone SA	2,60 %	Santé
Dassault Systemes SE	2,50 %	Techonologie
Edenred	2,70 %	Biens et services industriels
Eiffage SA	2,40 %	Bâtiment et matériaux
Engie SA	2,70 %	Services aux collectivités
EssilorLuxottica SA	2,70 %	Santé
Gecina SA	2,40 %	Immobilier
Hermes International	2,60 %	Produits ménagers et personnels
Kering SA	2,50 %	Distribution
Legrand SA	2,60 %	Biens et services industriels
L'Oréal SA	2,60 %	Produits ménagers et personnels
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	2,70 %	Produits ménagers et personnels
Orange SA	2,50 %	Télécommunications
Pernod Ricard SA	2,60 %	Alimentation et boissons
Peugeot SA	2,40 %	Automobiles et équipementiers
Publicis Groupe SA	2,30 %	Medias
Renault SA	2,30 %	Automobiles et équipementiers
Safran SA	2,60 %	Biens et services industriels
Sanofi	2,50 %	Santé
Schneider Electric SE	2,60 %	Biens et services industriels
Société Générale SA	2,10 %	Banques
Sodexo SA	2,50 %	Voyage et loisirs
STMicroelectronics NV	2,40 %	Techonologie
Teleperformance	2,60 %	Biens et services industriels
Thales SA	2,50 %	Biens et services industriels
TOTAL SA	2,50 %	Pétrole et gaz
UnibailRodamcoWestfield	2,20 %	Immobilier
Veolia Environnement SA	2,60 %	Services aux collectivités
Vinci SA	2,50 %	Bâtiment et matériaux
Vivendi SA	2,40 %	Médias

Source : Bloomberg, le 8 juillet 2019

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs doivent prendre connaissance de la Documentation Juridique des Titres de créance et plus particulièrement de la rubrique « Facteurs de risques » du Prospectus de Base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

- **Risque lié au sous-jacent –** Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR Index et donc à l'évolution du marché actions français.
- **Risque découlant de la nature du produit –** En cas de revente du produit avant l'échéance ou, selon le cas, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique(1), alors que les conditions de remboursement anticipé ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur Date d'Échéance(1). Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. **Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**
- **Risque de marché -** Le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR Index, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la Date de Constatation Finale(1), si l'Indice clôture aux alentours de 50 % de baisse par rapport à son niveau initial.
- **Risque de liquidité –** Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- **Risque de crédit –** L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la règlementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la Garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des Titres de créance émis par l'Emetteur.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	FR0013434230
Forme juridique	Note, Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.
Émetteur	BNP Paribas Issuance B.V.(1), véhicule d'émission dédié de droit néerlandais
Garant de la formule	BNP Paribas S.A.(1). Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.
Montant de l'émission	30 000 000 EUR
Valeur nominale	1 000 EUR
Prix d'émission	100 %
Éligibilité	Compte titres, contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.
Offre au public	Oui, en France uniquement.
Commercialisation	Du 19 juillet 2019 au 30 octobre 2019
Garantie en capital	**Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance**
Commissions de distribution	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage SNC au distributeur. Elles couvrent les coûts de distribution et sont d'un montant maximum annuel égal à 1% TTC du montant placé par le distributeur. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Le détail de ces commissions est disponible sur demande effectuée auprès des distributeurs.
Sous-jacent	L'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR Index – Code Bloomberg: SOFRANCE Index **(dividendes nets réinvestis et retranchement d'un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an).**
Date d'Émission	19 juillet 2019
Date de Constatation Initiale	30 octobre 2019

Dates de Constatation Trimestrielle						
30 octobre 2020	(trimestre 4)	30 janvier 2024	(trimestre 17)	30 avril 2027	(trimestre 30)
1 février 2021	(trimestre 5)	30 avril 2024	(trimestre 18)	30 juillet 2027	(trimestre 31)
30 avril 2021	(trimestre 6)	30 juillet 2024	(trimestre 19)	1 novembre 2027	(trimestre 32)
30 juillet 2021	(trimestre 7)	30 octobre 2024	(trimestre 20)	31 janvier 2028	(trimestre 33)
1 novembre 2021	(trimestre 8)	30 janvier 2025	(trimestre 21)	2 mai 2028	(trimestre 34)
31 janvier 2022	(trimestre 9)	30 avril 2025	(trimestre 22)	31 juillet 2028	(trimestre 35)
2 mai 2022	(trimestre 10)	30 juillet 2025	(trimestre 23)	30 octobre 2028	(trimestre 36)
1 août 2022	(trimestre 11)	30 octobre 2025	(trimestre 24)	30 janvier 2029	(trimestre 37)
31 octobre 2022	(trimestre 12)	30 janvier 2026	(trimestre 25)	30 avril 2029	(trimestre 38)
30 janvier 2023	(trimestre 13)	30 avril 2026	(trimestre 26)	30 juillet 2029	(trimestre 39)
2 mai 2023	(trimestre 14)	30 juillet 2026	(trimestre 27)		
31 juillet 2023	(trimestre 15)	30 octobre 2026	(trimestre 28)		
30 octobre 2023	(trimestre 16)	1 février 2027	(trimestre 29)		

Dates de Remboursement Anticipé Automatique					
13 novembre 2020	(trimestre 4)	13 février 2024	(trimestre 17)	14 mai 2027	(trimestre 30)
15 février 2021	(trimestre 5)	14 mai 2024	(trimestre 18)	13 août 2027	(trimestre 31)
14 mai 2021	(trimestre 6)	13 août 2024	(trimestre 19)	15 novembre 2027	(trimestre 32)
13 août 2021	(trimestre 7)	13 novembre 2024	(trimestre 20)	14 février 2028	(trimestre 33)
15 novembre 2021	(trimestre 8)	13 février 2025	(trimestre 21)	16 mai 2028	(trimestre 34)
14 février 2022	(trimestre 9)	14 mai 2025	(trimestre 22)	14 août 2028	(trimestre 35)
16 mai 2022	(trimestre 10)	13 août 2025	(trimestre 23)	13 novembre 2028	(trimestre 36)
15 août 2022	(trimestre 11)	13 novembre 2025	(trimestre 24)	13 février 2029	(trimestre 37)
14 novembre 2022	(trimestre 12)	13 février 2026	(trimestre 25)	14 mai 2029	(trimestre 38)
13 février 2023	(trimestre 13)	14 mai 2026	(trimestre 26)	13 août 2029	(trimestre 39)
16 mai 2023	(trimestre 14)	13 août 2026	(trimestre 27)		
14 août 2023	(trimestre 15)	13 novembre 2026	(trimestre 28)		
13 novembre 2023	(trimestre 16)	15 février 2027	(trimestre 29)		

Date de Constatation Finale	30 octobre 2029 (trimestre 40)
Date d'Échéance	13 novembre 2029 (trimestre 40)
Publication de la valorisation	Valorisation quotidienne publiée sur la page Reuters [FR0013434230=BNPP], Telekurs et sur Bloomberg. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
Agent de calcul	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflit d'intérêts)
Double valorisation	Une double valorisation sera établie tous les quinze jours par la société Refinitiv, société indépendante du Groupe BNP Paribas.
Marché secondaire	Liquidité quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente de 1 % maximum.
Cotation	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).

(1) Notations de crédit au 8 juillet 2019 :
- BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+
- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

AVERTISSEMENT

Rendement France 2019 (ci-après les « Titres de créance ») sont des Titres de créance présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé), pouvant être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation libellés en unités de compte et dont la souscription, le placement, la revente pourra intervenir par voie d'offre au public, en France uniquement. Les principales caractéristiques des Titres de créance exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Titres de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Titres de créance au regard de leur situation financière, la présente brochure et la documentation juridique des Titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les Titres de créance. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation sur les Titres de créance en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. **La documentation juridique des Titres de créance est composée : (a) du Prospectus de Base pour l'Émetteur dénommé « Base Prospectus for the issue of unsubordinated Notes », daté du 3 juin 2019 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro de visa 19-239, (b) de ses Suppléments éventuels, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 19 juillet 2019, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »). Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risques » du Prospectus de Base. L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule, un risque de marché ainsi qu'un risque lié à la liquidité du Titre de créance. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Titres de créance, cette dernière prévaudra. La documentation juridique est disponible sur demande auprès du distributeur, sur le site de l'AMF** www.amf-france.org **et sur** www.eqdpo.bnpparibas.com/FR0013434230**.**

L'instrument financier n'est en aucun cas sponsorisé, promu, vendu ou soutenu d'une quelconque autre manière par Solactive AG, Solactive n'offrant par ailleurs aucune garantie ni assurance, expresse ou implicite, concernant les résultats de l'utilisation de l'indice et/ou de la marque de l'indice ou de la valeur de l'indice à un moment quelconque ou en quelque autre circonstance. Solactive AG met tout en oeuvre pour garantir l'exactitude du calcul de l'indice. Solactive AG n'est pas tenue, quelles que soient ses obligations vis-à-vis de l'Emetteur, d'informer les tiers, y compris et sans s'y limiter les investisseurs et/ou les intermédiaires financiers de l'instrument financier, de toute erreur dans l'indice. Aucune publication de l'indice par Solactive AG, ni son utilisation au titre de l'instrument financier dans le cadre d'une licence de l'indice ou de la marque de l'indice, ne constitue une recommandation de Solactive AG d'investir dans le dit instrument financier ou ne représente d'une quelconque manière une assurance ou une opinion de Solactive AG à l'égard de tout investissement dans cet instrument financier. La présente décharge de responsabilité est fournie à titre exclusivement informatif et constitue une traduction libre de la décharge de responsabilité originale prévue par Solactive AG. Elle ne saurait en aucun cas engager Solactive AG. Seule la version originale en anglais fait foi. Pour toute information sur les indices Solactive, merci de consulter le site internet http://www.solactive.com.

PRIVALTO

BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change